# **DELIBERATIONS**

Envoyé en préfecture le 07/12/2018 Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID: 005-250500600-20181206-PROGANIM-DE

# Département des Hautes-Alpes Arrondissement de Briançon Parc naturel régional du Queyras Comité syndical du 06 décembre 2018 Délibération n° : 2018\_74 Date de convocation : 30 novembre 2018

Objet : Demande de financement Région programme d'animations 2019

Par la suite d'une convocation en date du 30 novembre 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la maison du Parc, le 06 décembre 2018 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président: Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

**Région :** Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

**Département :** Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras :** Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

# Communes:

- Abriès Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- Aiguilles Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix); Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux -** Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- Ceillac Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix); Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- Château-Ville-Vieille Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix); Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- Eygliers Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, présent (1 voix)
- Guillestre Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- Molines-en-Queyras Francis MARTIN, Maire, excusé, pouvoir à Jean-Paul HOFFMANN (1 voix); Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Ristolas -** Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, excusée, pouvoir à Marie-Josée NOUHAUD (1 voix)
- Saint-Véran Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

### Vu:

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n° 2018\_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ; notamment la thématique B1, l'article 5 et son programme d'actions ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n°05.2017.05.10.002 du 10 mai 2017 ;

# **DELIBERATIONS**

Envoyé en préfecture le 07/12/2018 Reçu en préfecture le 07/12/2018

Affiché le

ID: 005-250500600-20181206-PROGANIM-DE

	Département des Hautes-Alpes	
	Arrondissement de Briançon	
	Parc naturel régional du Queyras	
Comité s	yndical du 06 décembre 2018	
Délibéra	ion n° : 2018_74	
Date de	convocation : 30 novembre 2018	

Objet : Demande de financement Région programme d'animations 2019

### Considérant :

- Le renouveau du programme découverte du Parc du Queyras ;
- L'intérêt pour le territoire Parc de bénéficier d'événements tout au long de l'année et notamment en intersaison et à destination de tous les publics ;
- L'intérêt pour le Parc de travailler avec les socioprofessionnels de son territoire ;
- La nécessité pour le Parc de communiquer vers le public de son territoire ;
- L'intérêt de la Région Sud-PACA de communiquer vers le public local et régional;

### Le Comité syndical, réuni le 06 décembre 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24 Nombre de suffrages exprimés : 17

Nombre de suffrages : 30 Votes Contre : 0 Pour : 17

Nombre de membres présents : 13 Abstentions : 0

Nombre de membres représentés : 4

## Décide:

D'approuver le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement correspondant;

Dépenses	TTC	Recettes		%
Prestation d'animations	4 700 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,	10 000 €	80 %
Prestation de logistique	1 000 €	Autofinancement	2 500 €	20 %
Frais de personnel	1 800 €			
Prestations de communication	4 500 €			
Divers	500 €			
Coût total	12 500 €	Coût total	12 500 €	1

De solliciter les financements nécessaires notamment auprès de la Région Sud-PACA dans la limite du montant global estimé ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

Le Président Christian GROSSAN